

Cercle(s) de parole

Les 50 ans de l'expropriation de Mirabel : commémoration et réparation

Ampleur démesurée du territoire exproprié... Absence de concertation des populations... Morcellement des collectivités... Il y a 50 ans, l'expropriation de Mirabel portait un coup brutal à la région. Aujourd'hui encore, les blessures sont vives. Les expropriés, leurs enfants et petits-enfants restent profondément marqués par l'expropriation qui a bouleversé leur vie familiale et sociale au début des années 1970.

Pour favoriser la réconciliation de la collectivité avec son passé et son présent, le Sous-comité du pardon du Comité des expropriés de Mirabel a demandé au Centre de services de justice réparatrice (CSJR) d'organiser un **cercle de parole** (ou deux si le nombre des participants le permet). Cette démarche permettra aux personnes qui le souhaitent de témoigner des conséquences passées et actuelles de l'expropriation dans leurs vies, et de puiser soutien et réconfort dans un espace d'écoute respectueuse. Le ou les cercles contribueront ainsi à faire mieux connaître les réalités de l'expropriation, mais aussi à reconstruire les liens sociaux qu'elle a brisés.

Objectif des cercles de parole

L'objectif des cercles de parole est triple.

1- Procurer un apaisement aux personnes qui témoignent dans le cercle

En leur offrant un lieu pour s'exprimer et être entendus dans un climat de bienveillance, les cercles libèrent les émotions et la parole individuelle des participants et les aident à trouver l'apaisement.

2- Restaurer les liens d'appartenance dans la collectivité

Souvent, les expropriations massives déstructurent les collectivités et détruisent les liens d'appartenance au territoire et aux villages. En favorisant l'expression et l'écoute respectueuse du vécu des uns et des autres, les cercles de parole jouent un rôle réparateur collectif qui favorise le retissage des liens sociaux.

3- Transmettre la mémoire de l'événement

Pour les personnes ou les collectivités qui ont subi un traumatisme, il est important de savoir que l'épreuve qu'elles ont vécue n'est pas tombée dans l'oubli, que d'autres personnes en prennent acte et peuvent ensuite en témoigner à leur tour. Cette transmission de la mémoire permettra également d'améliorer les pratiques pour l'avenir : grâce au cercle de parole de Mirabel, nous dégagerons des pistes de réflexion pour que les collectivités soient mieux prises en considération dans les autres projets ayant des répercussions sur leur bien-être.

Déroulement des cercles de parole

Deux personnes formées à la justice réparatrice animeront le ou les cercle(s) de parole :

- Mathieu Lavigne, agent de sensibilisation du CSJR, lui-même petit-fils d'expropriée; et
- Catherine Ego, animatrice Guérison des mémoires (CSJR) et médiatrice accréditée par l'Institut de Médiation et d'Arbitrage du Québec (IMAQ).

Le ou les cercles de parole se tiendront aux mois de février et mars 2020, dans le cadre des commémorations marquant le 50^e anniversaire de l'expropriation de Mirabel.

Chaque cercle comptera une dizaine de participants qui exprimeront ce qu'ils ont vécu et vivent actuellement en raison de l'expropriation.

Le cercle durera entre 2h et 2h30 et sera ouvert au public : les membres de la collectivité seront invités à venir écouter les témoignages sans toutefois prendre la parole dans le cercle. Cinquante ans après l'expropriation, il nous semble en effet important que la communauté prenne acte du vécu des expropriés, de leurs descendants et autres personnes concernées. Le cercle permettra ainsi à l'ensemble de la collectivité de mieux comprendre les réalités et les conséquences de l'expropriation, dans toute leur diversité. La présence de membres de la collectivité assurera enfin une meilleure transmission de la mémoire individuelle et collective reliée à l'expropriation et contribuera au resserrement des liens sociaux. Il est à noter que l'objectif des cercles de parole n'est pas de discuter des événements ni de les analyser d'un point de vue politique ou économique, mais d'ouvrir un lieu de témoignage, d'écoute et de compréhension.

La capacité d'accueil de la salle étant limitée, les personnes qui souhaitent participer aux rencontres pour témoigner dans le cercle ou pour y assister en tant que membre de la collectivité sont invitées à s'inscrire le plus rapidement possible. La participation aux rencontres est gratuite.

Les personnes qui témoigneront dans le cercle seront invitées à une réunion un peu avant la tenue du cercle pour les aider à préparer leur témoignage afin de pouvoir exprimer pleinement tout ce qu'elles souhaitent dans le temps dont elles disposeront dans la rencontre publique. À la fin des témoignages, les membres de la collectivité seront invités à dire quelques mots d'encouragement aux participants pour boucler le cercle. Après le cercle, les participants ayant témoigné disposeront d'un espace pour discuter entre eux de cette expérience de prise de parole. Puis, toutes les personnes présentes, participants et membres de la collectivité, se retrouveront autour de rafraîchissements servis sur place pour faire connaissance, échanger et tisser de nouveaux liens dans la communauté.

Captation vidéo (facultatif)

Nous sommes actuellement en recherche de financement pour réaliser une captation vidéo des cercles. Si possible, nous souhaiterions en effet que les témoignages soient filmés puis rendus accessibles au public afin d'assurer une meilleure transmission de la mémoire. Nous tenons cependant à souligner que cette captation sera facultative : les personnes qui témoigneront dans les cercles de parole pourront demander que la caméra soit éteinte pour leur témoignage. Après le cercle, chacun des participants qui aura accepté que son témoignage soit filmé recevra le fichier vidéo correspondant à son témoignage. À sa guise, il pourra ensuite partager ce film – ou pas – dans les circonstances de son choix. Si le participant y consent, son témoignage pourra être diffusé sur Internet, par exemple sur les réseaux sociaux et le site web du CSJR (www.csjr.org), pour faire mieux connaître la réalité et les conséquences de l'expropriation.

Inscription

Pour des raisons de logistique, **les personnes qui souhaitent témoigner dans le cercle** sont invitées à s'inscrire le plus rapidement possible. Le seul critère de participation est le suivant :

avoir vécu ou vivre encore des conséquences de l'expropriation et souhaiter les exprimer publiquement pour faire connaître leur réalité.

Les personnes qui souhaitent assister à la rencontre en tant que membres de la collectivité sont également invitées à s'inscrire pour s'assurer une place dans la salle. Le cercle leur permettra de mieux connaître les répercussions de l'expropriation sur la population de la région et d'exprimer par leur présence bienveillante leur soutien aux participants du cercle, quel que soit par ailleurs leur point de vue sur l'expropriation en tant que telle.

Pour témoigner dans le cercle ou y assister, merci d'envoyer un courriel à Mathieu Lavigne [mathieulavigne@csjr.org] en indiquant l'information suivante :

- Prénom et nom
- Numéro de téléphone
- Êtes-vous une personne expropriée, un enfant ou petit-enfant d'expropriés? Sinon, quel est votre lien avec l'expropriation?
- Choix du statut : participant au cercle de parole OU membre de la collectivité?

Les personnes qui n'ont pas accès au courriel peuvent joindre Mathieu Lavigne au 514-661-0291.

Les cercles de parole apportent généralement beaucoup d'apaisement dans les collectivités.

Que vous souhaitiez témoigner dans le cercle ou assister aux témoignages en tant que membre de la collectivité, nous espérons que vous serez nombreuses et nombreux à participer à cette importante démarche individuelle et collective!

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information additionnelle. Merci.